

Calendrier des activités

Mai	Samedi 4, 11h	Ouverture du Jardin
Mai	Samedi 25, 11h	Brunch + Ateliers*
Juin	Samedi 22, midi	Pique-nique de la St-Jean*
Juillet	Samedi, date à déterminer	Pique-nique impromptu
Août	Samedi 10, 16h	Souper communautaire*
Septembre	Samedi 14, 11 à 14h	Épluchette de blé d'inde*
Octobre	Dimanche 20, avant-midi	Fermeture du Jardin
Novembre	Samedi 9, 13h	Assemblée générale annuelle
* En cas de pluie, les activités sont remises au dimanche		

7 juin Reprise des parcelles non travaillées

<p>Coordonnées JCBUL</p> <p>Site web www.jcbul.ca</p> <p>Courriel secretariatjcbul@yahoo.ca</p> <p>Cellulaire de la maîtresse-jardinière (mai-octobre) 418-271-1281</p> <p>Joignez-vous à la communauté sur Facebook!</p>	<p>Stationnement 303 Catégorie 3</p> <p>Pavillon Maurice-Pollack, local 1210 418 656-7762</p> <p>Lundi au jeudi, payant de 7h à 22h Vendredi, payant de 7h à 16h30 Samedi et dimanche, gratuit</p> <p>Pour obtenir son permis de stationnement, avoir son contrat d'adhésion au JCBUL.</p> <p>Vignette 4 mois 1^{er} mai au 30 août : 117 \$ Soirées seulement (dès 17h) : 58.50\$</p>
<p>Si vous êtes témoin de vol significatif ou de méfait, vous pouvez contacter le Service de sécurité et de prévention de l'Université Laval 418 656-5555</p>	



Saison 2019
Le Journal des membres du
Jardin communautaire biologique
de l'Université Laval

Mot du conseil d'administration

La saison de jardinage 2019 est sur le point de commencer et le conseil d'administration du JCBUL tient à souhaiter la bienvenue, tant à ses nouveaux membres, qu'à ceux de plus ou moins longue date!

L'an passé, nous avions un projet d'envergure concernant la construction d'un nouveau cabanon, ce qui a été réalisé grâce au travail bénévole de plusieurs membres très impliqués. Cette année, grâce aux suggestions constructives de plusieurs d'entre vous, nous souhaitons améliorer l'entretien général et la bonne tenue de l'ensemble du jardin, qu'il s'agisse des parcelles individuelles ou des espaces collectifs. Nous vous demanderons donc un effort soutenu pour le désherbage de votre ou vos parcelle(s) et des espaces communs, mais aussi pour le respect de l'ensemble des règlements du JCBUL. Nous souhaitons insuffler aux membres le goût de l'entraide, du bien commun et des activités à caractère écologique. Notre maîtresse jardinière, Idalia Castro, offrira plusieurs ateliers qui sont porteurs de ces valeurs.

En ce sens, les activités habituelles, dont vous avez le calendrier à l'endos du présent document, nous donnent l'occasion de mieux nous connaître et sont encore à l'honneur cette année. Nous proposerons de nouvelles occasions de partage en cours de saison, comme une journée d'échange de nos surplus de légumes.

Surveillez bien le tableau d'affichage à l'intérieur du nouveau cabanon: les ateliers, les activités à venir et les travaux communautaires nécessaires y seront inscrits tout au long de la saison.

Bon été et bon jardinage!

Le CA du JCBUL

Membres du conseil d'administration

2019



Robert Grace
Coordonnateur



Martin Fournier
Adjoint-coordonnateur



Suzanne Lavallée
Trésorière



Alain Bridault
Secrétaire



Carmen Roussel
Coordonnatrice de terrain



Philippe Dubois
Coordonnateur de terrain



Julie Forest-D.
Coordonnatrice de terrain

Les engrais verts pour la santé des sols

Les engrais verts sont des plantes utilisées entre deux cultures pour améliorer la fertilité du sol. Ces plantes ne sont pas récoltées, mais plutôt fauchées puis retournées au sol. Leur utilisation compte de nombreux bénéfices :

- ❖ Les engrais verts emmagasinent les éléments nutritifs du sol en les stockant dans leurs tissus (tiges, feuilles, racines), puis les restituent aux cultures suivantes lors de leur décomposition. On minimise ainsi les pertes de certains éléments nutritifs qui surviennent par lessivage.
- ❖ Ils étouffent les mauvaises herbes.
- ❖ Ils protègent le sol de l'érosion et du dessèchement.
- ❖ Les légumineuses (pois, trèfle, luzerne, etc.) enrichissent le sol en azote par l'entremise d'une symbiose avec des bactéries du genre *Rhizobium*.
- ❖ Les racines structurent le sol, l'aèrent et l'ameublissent. Elles apportent de la matière organique au sol et stimulent l'activité biologique.

Et les inconvénients?

Évitez que vos engrais verts dépassent le stade floraison pour éviter qu'ils ne se ressèment par eux-mêmes.

Quelles espèces choisir?

L'engrais vert peut être constitué d'une seule espèce ou d'un mélange graminée-légumineuse :

Famille	Espèces	Bénéfices
Légumineuses	Pois, trèfle, vesce, luzerne, lupin, féverole	Apports en azote
Graminées	Avoine, seigle d'automne, ray-grass	Réseau racinaire important qui structure le sol, bonne compétition avec les mauvaises herbes

Quand les utiliser?

Les engrais verts sont semés à n'importe quel moment de la saison. Certaines espèces peuvent être semées début mai avant la culture d'une cucurbitacée ou d'une solanacée. D'autres peuvent être semées après les récoltes à la fin de l'été. L'objectif est de combler l'espace par les plantes durant les périodes où le sol aurait été laissé à nu.

Intéressé?

Le manque d'intérêt par les années passées nous a forcé à diminuer nos inventaires, mais nous aimerions faire la promotion de cette pratique cette année. Informez-vous auprès de votre maître-jardinière.

Mot de la maître-jardinière



Enfin! nous commençons cette nouvelle saison de jardinage tant attendue. Je suis heureuse de commencer à jardiner, mais surtout de vous rencontrer et d'être à nouveau votre maître jardinière. Je me présente aux nouveaux membres. Je m'appelle Idalia Castro. Je suis diplômée en biologie et passionnée par les plantes en général et bien sûr par l'horticulture.

Je profite de ce moyen d'information pour vous mentionner les trois tâches qui demanderont une implication plus importante de tous les membres du jardin. Ces tâches sont :

1. Contrôle des petits rongeurs.

Par cette activité nous viserons les rongeurs qui ont fait beaucoup de dégâts dans certains secteurs du jardin l'année passée. En effet, le **campagnol terrestre ou rat taupier** et les mulots vont causer des pertes importantes de légumes. Cette situation nous oblige à réaliser différentes activités pendant toute la saison de jardinage afin de réduire la population et en conséquence nous prémunir des dégâts.

Sachez que ces rongeurs sont très prolifiques. De plus, il n'est pas possible d'introduire les prédateurs naturels au jardin. Donc, nous n'avons pas d'autre choix qu'utiliser comme moyen de contrôle l'installation d'un grand nombre de trappes. À cette fin, je vous suggère de vous procurer de petites trappes à souris de la marque *Victor*, car elles sont peu dispendieuses et très efficaces. Ces trappes seront utilisées avec du beurre d'arachide comme appât. Le beurre sera à votre disposition au cabanon. D'ailleurs, de l'information plus complète sur la biologie, la nuisibilité et les méthodes de lutte directe et indirecte contre ces rongeurs sera présentée dans des ateliers que je réaliserai à plusieurs reprises.

2. Nettoyage et entretien des allées de circulation

Pour accomplir cet objectif, je conseille à tous les membres de ne pas se précipiter à semer ou planter dès la première journée. Il est préférable de prendre d'abord le temps pour planifier la disposition de vos plantes. Il est important de tenir en compte de la taille maximale qu'elles atteindront afin qu'elles ne fassent pas d'ombre aux voisins et qu'elles ne débordent pas sur les allées communes. Si dans votre parcelle il y a des vivaces trop proches de la bordure du lot, il faudrait les déplacer, car toute plante qui déborderait sur l'allée sera coupée. Finalement, je vous conseille d'inclure le nettoyage de votre portion d'allée dans votre routine de jardinage. Quelques minutes par semaine feront la différence !

3. Contrôle de la teigne du poireau

Je rappelle à tous les membres qui ont semé de l'ail et qui envisagent d'installer des filets anti-insecte, que la température nocturne qui permet l'émergence et l'accouplement des insectes peut être atteinte rapidement. Donc, l'installation des filets doit être parmi les premières actions à réaliser. Par contre, les membres qui n'utiliseront pas de filets doivent suivre l'évolution du cycle des insectes et faire l'inspection régulière des plants afin d'appliquer les traitements nécessaires pour éliminer les larves.

Finalement, je vous rappelle que la culture du poireau est interdite et que de l'information complémentaire sur les mesures de contrôle de la teigne sera affichée sur le babillard du cabanon.

En conclusion, je vous souhaite un bel été et un bon jardinage. Au plaisir de vous rencontrer et de vous être utile.

NOTEZ BIEN que la maître jardinière Idalia Castro sera disponible pour aider et répondre aux questions des membres du JCBUL selon l'horaire affiché à l'intérieur du cabanon des outils. **Pendant ces heures de disponibilité, elle porte un tablier rose.** En d'autres temps, le CA du JCBUL demande aux membres de la laisser libre de s'occuper de son propre jardin. Merci de votre collaboration.

Votre CA

Règlements

1. Le JCBUL est un jardin biologique. Aucun engrais ou pesticide chimiques, roténone, boule à mites, bois traité ou peint ne sont tolérés. Tout membre enfreignant ce règlement sera expulsé.
2. Les parcelles disponibles pour la location sont prioritairement offertes à de nouveaux membres et aux membres de la communauté universitaire.
3. Il est interdit de transférer des parcelles entre les membres ou à d'autres personnes. Les parcelles transférées sans l'accord du conseil d'administration seront récupérées et louées aux personnes inscrites sur la liste d'attente.
4. Un membre ne peut louer plus de quatre parcelles.
5. La saison de jardinage débute aussitôt que le terrain est propice au travail du sol. Les jardiniers qui n'auraient pas désherbé et nettoyé leur parcelle le 7 juin perdront leur parcelle et n'auront pas droit à un remboursement. Ils en auront été avisés par écrit au cours de la dernière semaine de mai.
6. À chacun son espace. Il est interdit d'enlever les poteaux de démarcation des parcelles. Une bande de 20 cm (10cm/10cm) doit être laissée libre et sans végétation comme espace mitoyen entre les parcelles.
7. Tout jardinier est tenu de bien entretenir son jardin, cela implique le nettoyage des allées de circulation adjacentes à ses parcelles (moitié-moitié avec son voisin), le contrôle des mauvaises herbes et des doryphores pendant tout l'été. Les jardiniers qui ne se seront pas conformés aux deux avis d'entretien envoyés par écrit à une semaine d'intervalle recevront un avis du conseil d'administration les informant que leur parcelle sera reprise.
8. Les récoltes doivent se faire au fur et à mesure pendant la saison. Si, pour une raison ou une autre, ce n'est pas possible, chaque membre concerné doit déléguer quelqu'un pour qu'il fasse la récolte ou en informer le maître-jardinier afin de permettre de récolter à sa place et de faire bon usage de cette récolte.
9. Il est interdit d'ériger toute structure (clôture ou autre) ou de cultiver des plantes hautes qui seraient susceptibles de nuire à la culture ou de faire ombrage aux parcelles avoisinantes. Tout cas litigieux devra être soumis au conseil d'administration. Après avertissement par le maître-jardinier, si rien n'est fait, le conseil d'administration se réserve le droit de régler le problème à sa convenance.
10. L'arrosage s'effectue en puisant l'eau des barils mis à la disposition des jardiniers ou en utilisant les boyaux d'arrosage. Les barils ne doivent jamais servir au nettoyage des outils ou des légumes et doivent être remplis s'ils sont vides. Après usage, les boyaux d'arrosage doivent être replacés à l'endroit prévu.
11. Tout jardinier est tenu de bien disposer de ses déchets et de faire un bon usage des différents bacs disponibles. Les bacs bruns sont réservés aux déchets végétaux (plantes cultivées et mauvaises herbes) pour fin de compostage. Les autres déchets non compostables ou non recyclables doivent être jetés dans la poubelle ou le conteneur en métal.
12. L'équipement de jardinage doit être utilisé avec soin. Les outils doivent être nettoyés et remis dans le cabanon après usage. Tout jardinier négligent aura à défrayer la réparation ou le remplacement du matériel endommagé.
13. Le dernier jardinier à quitter le terrain est tenu de barrer le cabanon d'outils.
14. Le locataire d'une parcelle est invité à participer aux travaux communautaires (quatre heures par membre). Les travaux communautaires se font sur mandat et sous la supervision du maître-jardinier. Pour encourager la participation aux travaux communautaires, un dépôt de 25.\$ est demandé lors de l'inscription. Ce dépôt sera rendu lorsque les tâches auront été accomplies. Les demandes de remboursement devront être faites avant la fin de l'année en cours.
15. Aucun vol ou acte de vandalisme ne sont tolérés de la part des membres. Tout membre enfreignant ce règlement sera expulsé.
16. Tout membre doit faire preuve d'un esprit communautaire et coopératif. Les membres sont tenus responsables des personnes qui les accompagnent. Tout membre démontrant une attitude nuisible à la paix et aux biens d'autrui sera expulsé.
17. Tout membre peut utiliser l'aire de pique-nique pour lui et ses invité-e-s à la condition de nettoyer l'espace après usage.
18. Les voitures, les bicyclettes et les animaux de compagnie sont prohibés dans l'aire des jardins.
19. Il est interdit de fumer dans l'aire des jardins, cependant cela est permis dans l'aire de pique-nique.
20. Il est interdit de consommer de l'alcool sur le terrain du jardin communautaire, sauf lors des activités organisées par le JCBUL.